

Le Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération Arlysère, légalement convoqué le 31 octobre 2024, s'est réuni le Jeudi 7 novembre 2024 à 18h00, en séance publique à la Salle polyvalente de Grignon, sous la présidence de Franck LOMBARD, Président.

Nombre de membres en exercice : 73 / Quorum : 37

Nombre de délégués présents :

47 délégués présents dont 1 suppléant (jusqu'à la délibération n°09)

48 délégués présents dont 1 suppléant (de la délibération n°10 à la n°14)

49 délégués présents dont 1 suppléant (à partir de la délibération n°15)

Nombre de membres représentés : 13

Délégués titulaires présents :

COMMUNE D'ORIGINE	Prénoms	NOMS
ALBERTVILLE	Michel	BATAILLER
ALBERTVILLE	Hervé	BERNAILLE
ALBERTVILLE	Lysiane	CHATEL
ALBERTVILLE	Morgan	CHEVASSU
ALBERTVILLE	Davy	COUREAU
ALBERTVILLE	Josiane	CURT
ALBERTVILLE	Laurent	GRAZIANO
ALBERTVILLE	Jean-Pierre	JARRE
ALBERTVILLE	Bérénice	LACOMBE
ALBERTVILLE	Jacqueline	ROUX
ALBERTVILLE	Christelle	SEVESSAND
ALBERTVILLE	Claudie	TERNOY LEGER (à partir de la délibération n°10)
BATHIE (LA)	Jean-Pierre	ANDRE
BATHIE (LA)	Sabrina	BARBERO
BEAUFORT SUR DORON	Christian	FRISON ROCHE
BONVILLARD	Julien	BENARD
CESARCHES	Hervé	MURAZ DULAURIER
CEVINS	Philippe	BRANCHE
ESSERTS-BLAY	Raphaël	THEVENON
FRONTENEX	Claude	DURAY
FRONTENEX	Alain	REGAUDIAT
GIETTAZ (LA)	Noël	BIBOLLET

GILLY SUR ISERE	Jean-Marc	DESCAMPS
GILLY SUR ISERE	Pierre	LOUBET
GILLY SUR ISERE	Sylvie	RUFFIER DES AIMES
GRESY SUR ISERE	François	GAUDIN
GRIGNON	Lina	BLANC
GRIGNON	François	RIEU
MERCURY	Yves	DUNAND
MERCURY	Alain	ZOCCOLO
MONTAILLEUR	Jean-Claude	SIBUET BECQUET
MONTHION	Jean-Claude	LAVOINE
NOTRE DAME DE BELLECOMBE	Philippe	MOLLIER
NOTRE DAME DES MILLIERES	André	VAIRETTO
PALLUD	James	DUNAND SAUTHIER
PLANCHERINE	Jean-Pierre	FAZZARI
SAINT VITAL	Serge	DAL BIANCO
TOURNON	Sandrine	BERTHET
TOURS EN SAVOIE	Yann	MANDRET (à partir de la délibération n°09)
UGINE	Sophie	BIBAL
UGINE	Mustapha	HADDOU
UGINE	Franck	LOMBARD (de la délibération n°00 à la n°08 puis de la délibération n°15 à la n°70)
UGINE	Nathalie	MONVIGNIER MONNET
UGINE	Simon	OUVRIER-BUFFET
UGINE	Françoise	VIGUET CARRIN
VENTHON	Claude	REUIL BAUDARD
VERRENS-ARVEY	Christian	RAUCAZ
VILLARD SUR DORON	Emmanuel	HUGUET

Délégué suppléant présent :

COMMUNE D'ORIGINE	Prénoms	NOMS
MARTHOD	Virginie	VERNAZ

Délégués représentés :

Yves BRECHE	ALBERTVILLE	Ayant donné pouvoir à Davy COUREAU
Fatiha BRIKOU AMAL	ALBERTVILLE	Ayant donné pouvoir à Franck LOMBARD
Jean-François BRUGNON	ALBERTVILLE	Ayant donné pouvoir à Jacqueline ROUX
Frédéric BURNIER FRAMBORET	ALBERTVILLE	Ayant donné pouvoir à Hervé BERNAILLE
Jean-François DURAND	ALBERTVILLE	Ayant donné pouvoir à Michel BATAILLER
Pascale MASOERO	ALBERTVILLE	Ayant donné pouvoir à Bérénice LACOMBE

Dominique RUAZ	ALBERTVILLE	Ayant donné pouvoir à Laurent GRAZIANO
Frédérique DUC	ALLONDAZ	Ayant donné pouvoir à Pierre LOUBET
Christian EXCOFFON	COHENNOZ	Ayant donné pouvoir à Raphaël THEVENON
Christophe RAMBAUD	CREST VOLAND	Ayant donné pouvoir à Philippe MOLLIER
Evelyne MARECHAL	MERCURY	Ayant donné pouvoir à Alain ZOCCOLO
Edouard MEUNIER	QUEIGE	Ayant donné pouvoir à Christian FRISON ROCHE
Michel CHEVALLIER	UGINE	Ayant donné pouvoir à Françoise VIGUET CARRIN

Le Conseil Communautaire a choisi **Simon OUVRIER BUFFET** comme Secrétaire de séance. .

Objet : Equipements culturels – Ecole Musique et Danse – Programme d’actions culturelles pour l’année scolaire 2024/2025

Rapporteur : M. le Président

Dans le cadre de ses missions d’enseignement artistique spécialisé, l’équipe pédagogique de l’Ecole Musique & Danse (EM&D) propose chaque année un programme d’actions culturelles.

Chaque élève de l’EM&D est ainsi invité, tout au long de sa formation, à partager des moments forts, élargissant et diversifiant son univers musical, chorégraphique et culturel.

Ces actions s’inscrivent dans le projet d’établissement et contribuent au rayonnement de l’Ecole.

Les projets, sont aussi souvent que possible, construits en partenariat avec les acteurs de l’action culturelle, musicale et chorégraphique du territoire notamment, les associations de pratiques amateurs et d’autres écoles du Département.

Ils peuvent être soutenus par le Département notamment et d’autres acteurs publics et dans certains cas des mécènes privés. Une billetterie de spectacle est parfois mise en place contribuant également au soutien financier des projets.

Pour l’année scolaire 2024/2025, les projets sont détaillés dans le document joint en annexe.

Le budget de ces actions culturelles est inscrit au budget de l’EM&D pour un montant de 9 309 €.

Ce programme n’est pas exhaustif. Il est susceptible d’évolutions pour prendre en compte les propositions d’autres partenaires ainsi que l’actualité culturelle du territoire.

Pour chacune des actions, un plan de financement détaillé est élaboré :

- pour les spectacles payants, la tarification est fixée comme suit :
 - Pour les séances scolaires : 3 €/enfant (gratuit pour les accompagnants)
 - Pour les séances publiques :
 - Plein tarif : 6 €/entrée unitaire
 - Tarif réduit : 3 €/enfants de 6 ans à moins de 18 ans, étudiants, chômeurs, élèves adulte EM&D
 - Enfants de moins de 6 ans : Gratuit
 - Elèves de l’EM&D participants au spectacle : gratuit sur invitation
 - Pour certaines actions, une tarification spécifique pourra être établie par décision du Président
- des subventions seront sollicitées auprès des partenaires institutionnels,
- des conventions de partenariat pourront être établies avec des entreprises qui, en échange de leur promotion sur la communication liée aux différentes manifestations, verseront des aides financières à la CA Arlysère,
- des conventions seront également établies avec les Associations pour la mise en œuvre de partenariats.

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré, à l’unanimité des membres présents et représentés :

- **approuve le programme d’actions culturelles pour la saison 2024-2025 de l’Ecole Musique et Danse, joint en annexe ;**
- **fixe comme indiqué ci-dessus les tarifs d’accès aux spectacles de l’EM&D ;**
- **autorise M. le Président, ou à défaut son représentant, à solliciter auprès des organismes compétents les subventions les plus élevées possible pour l’organisation de ces animations ;**
- **autorise M. le Président, ou à défaut son représentant, à solliciter auprès des organismes compétents les subventions les plus élevées possible pour des projets hors programmation d’actions culturelles liés au fonctionnement et à l’investissement ;**

- **autorise M. le Président, ou à défaut son représentant, à signer les conventions de partenariat avec les entreprises qui souhaitent soutenir les différents projets et avec les associations selon les modalités définies ci-dessus ;**
- **autorise M. le Président, ou à défaut son représentant, à signer tout acte afférent à ce dossier.**

Le secrétaire de séance
Simon OUVRIER-BUFFET



Extrait certifié conforme et exécutoire
Le Président,
Franck LOMBARD

